

Europe

Respect des teneurs maximales en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires

Règlement (UE) n° 915/2010 de la Commission du 12 octobre 2010, JOUE du 13 octobre 2010.

Un règlement en date du 12 octobre 2010 concernant un programme de contrôle, pluriannuel et coordonné, de l'Union pour 2011, 2012 et 2013 est destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale, et à évaluer l'exposition du consommateur à ces résidus. Les États membres communiqueront les résultats des analyses d'échantillons effectuées en 2011, 2012, 2013, respectivement pour le 31 août de chacune de ces trois années.

Participation financière de l'Union à un programme de surveillance coordonné à effectuer dans les États membres sur la prévalence de *Listeria monocytogenes* dans certaines denrées alimentaires prêtes à être consommées

Décision de la Commission du 5 novembre 2010, JOUE du 10 novembre 2010.

L'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ont publié des rapports sur les tendances et les sources des zoonoses, des agents zoonotiques et de la résistance antimicrobienne dans l'Union en 2006 et en 2007. Ces rapports indiquent que 1 588 cas de listériose en

2006 et 1 558 cas en 2007 ont été recensés dans 26 États membres. La maladie étant grave et le taux de mortalité élevé (la *listeria monocytogenes* est capable de se multiplier dans divers aliments à basse température : 2 à 4°), la présente décision établit un programme de surveillance coordonné de la prévalence la concernant dans certaines catégories de denrées alimentaires prêtes à être consommées. Par ailleurs, elle fixe les règles d'octroi d'une participation financière de l'Union aux États membres afin de mettre en œuvre ledit programme.

Influenza aviaire

Décision de la Commission du 30 novembre 2010 modifiant les décisions 2005/692/CE, 2005/734/CE, 2007/25/CE et 2009/494/CE relatives à l'influenza aviaire, JOUE du 2 décembre 2010.

La Commission a adopté plusieurs mesures de protection (à partir de décembre 2003 jusqu'au 31 décembre 2010) contre l'influenza aviaire à la suite de l'apparition de foyers de cette maladie en Asie du Sud-Est, causés par le virus hautement pathogène de l'influenza aviaire du sous-type H5N1. Or, des foyers de ce virus apparaissent encore chez les oiseaux sauvages et les volailles dans les États membres et des pays tiers, entraînant un risque pour la santé animale et humaine. Dans ces conditions, la présente décision réexamine, actualise, modifie ou prolonge selon les cas, les mesures de protection prises par les précédentes décisions.

BRÈVES INTERNATIONALES

22 septembre 2010 **Médicaments plus sûrs**

Lors de la session plénière du 20 au 23 septembre 2010, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'une surveillance accrue du marché des médicaments en renforçant les règles européennes pour améliorer la sécurité des patients. Chaque année, près de 200 000 décès sont dus à des réactions indésirables à des médicaments dans l'Union : des médicaments parfaitement légaux et testés peuvent avoir des effets inattendus une fois commercialisés à grande échelle. Par ailleurs, un comité pour l'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance doit être créé dans le cadre de l'Agence européenne des médicaments.

14 novembre 2010 **Journée mondiale du diabète**

Cette journée a pour but de mieux faire connaître le diabète dans le monde et les moyens dont on dispose pour le prévenir. En effet, l'OMS estime à plus de 220 millions le nombre de diabétiques dans le monde. Elle rassemble des millions de personnes dans le monde entier dans une vaste campagne de sensibilisation. L'initiative a été lancée par la Fédération internationale du diabète et l'Organisation mondiale de la santé en 1991, en réponse aux inquiétudes liées à l'incidence croissante du diabète.

15 novembre 2010 **Drogue : état des lieux en Europe**

Le directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies a présenté son rapport annuel aux députés européens. Face aux 4 millions d'Européens consommant quotidiennement du cannabis, aux 4 millions qui ont consommé de

la cocaïne l'année dernière, dont 1 000 en sont morts, l'Observatoire européen a rappelé les enjeux de santé publique liés à la drogue et aux dangers qu'elle représentait. L'année 2009 s'est distinguée également par un nombre record de nouvelles drogues mises sur le « marché ».

26 novembre 2010 **Déclaration historique sur la santé des enfants atteints de déficiences intellectuelles**

Les 53 États membres de la Région européenne de l'OMS ont signé une déclaration dans laquelle ils s'engageaient à améliorer la vie des enfants et des jeunes atteints de déficiences intellectuelles. Cinq millions d'enfants souffrent de ces déficiences en Europe, dont plus de 300 000 sont placés en institution, souvent pour le reste de leur vie. La déclaration annonce un plan d'action portant sur six domaines prioritaires avec des mesures concrètes pour aider et soigner ces enfants.

3 décembre 2010 **La drogue de synthèse méphédronne interdite dans l'Union européenne**

Les ministres de la Justice de l'Union européenne ont décidé d'interdire, le 3 décembre 2010, la fabrication et la commercialisation en Europe de la méphédronne, une drogue de synthèse proche de la cocaïne ou de l'ecstasy. Disponible sur Internet et licite dans 12 pays de l'U.E., cette drogue est impliquée dans 37 décès suspects au Royaume-Uni et en Irlande. Cependant, certains spécialistes demeurent sceptiques et s'inquiètent de voir remplacer cette substance par une autre. En effet, 24 nouvelles substances ont fait leur apparition en 2009, 33 nouvelles sont apparues en 2010.